



L'accompagnement des enfants et adolescents handicapés dans le cadre scolaire

Marie Toullec-Théry
MCF Sciences de l'Éducation
CREN, université de Nantes et ESPE de l'Académie de Nantes
marie.thery@univ-nantes.fr

Paroles d'élève (1ère S)

- « Y a certains profs qui vont vraiment essayer de s'adresser qu'à nous et l'AVS, elle sera transparente et d'autres qui vont directement parler à l'AVS comme si on n'était pas là. Y a les deux extrêmes »

Paroles d'une AVS accompagnant l'élève

- «Mais moi, souvent, j'ai des petites appréhensions par rapport aux enseignants parce que j'ai l'impression des fois de les déranger.
- Mais l'important pour moi, c'est déjà qu'il respecte le travail que je fais et qu'il n'essaie pas de me « court-circuiter » et que moi, j'essaie de ne pas le « court-circuiter » non plus parce que je pense que c'est un peu ça la difficulté de la relation enseignant et AVS » (I. 40).
- «Ils ont leur rôle d'enseignant et ils s'adressent à la classe. Moi, je fais partie un peu du décor » (I. 80).

Paroles d'un des professeurs de l'élève

- « Donc, de temps en temps, j'aurais eu peut-être tendance à ne pas m'occuper de E parce qu'y avait l'AVS » (Intervention 34).
- « Bon, surtout en début d'année, on échangeait si y avait des choses à caller, non y a pas eu beaucoup de modifications [de mes pratiques] » (Intervention 32).

Un positionnement variable des AVS en classe

Identification de 4 positionnements (Toullec-Théry & Nédélec-Trohel, 2008, 2009).

- *Une partition des rôles* pour des territoires respectifs identifiés par tous;
- *Une position surplombante de l'AVS*, expert sur le handicap;
- *Une position surplombante* du professeur;
- *Une certaine symétrie* entre l'AVS et le professeur.

Un AVS-CO en CLIS

- *Une partition des rôles pour des territoires respectifs identifiés par tous:*

Un accompagnement de l'AVS indexé au discours et aux actions pédagogiques du professeur.







Interrelations AVSco-MC

- Le professeur :
 - prend la main et de cette manière guide l'élève;
 - indique la méthode à mettre en œuvre pour repérer et localiser le mot et identifier sa graphie;
 - Valide.



aspects pédagogiques

- L'AVS co :
 - Aide matérielle



aspects techniques

**Concertation
sur la partition
des tâches
respectives**

MC et AVS félicitent

Un AVS-I

- *Une position surplombante de l'AVS, expert sur le handicap:*

L'AVS fait écran au projet d'apprentissage de l'élève avec la classe.

(vidéo)

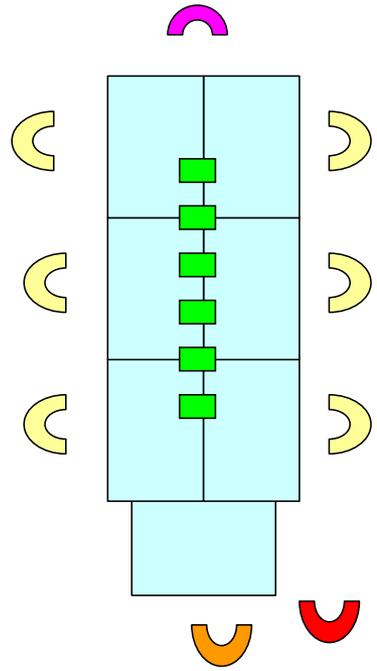
- L'écart important de compétences entre l'élève handicapé et le reste de la classe provoquerait une **déstabilisation de l'équipe multi-partenariale** (S. Boureau, M1, 2009).

Paroles du professeur

- « **On nous avait dit** au départ, ne vous souciez pas trop du contenu, l'essentiel, c'est qu'il [Fabrice] se socialise. Et puis de notre côté, en faisant des choses avec lui, on se rend compte qu'il est capable de faire des choses un peu plus scolaires. Donc on ne sait pas trop comment faire [. . .]. Avec l'AVS, **ce qu'on nous avait dit au début**, c'est qu'elle devait adapter les activités qu'on avait préparées pour le groupe classe pour Fabrice »

Un AVS-I

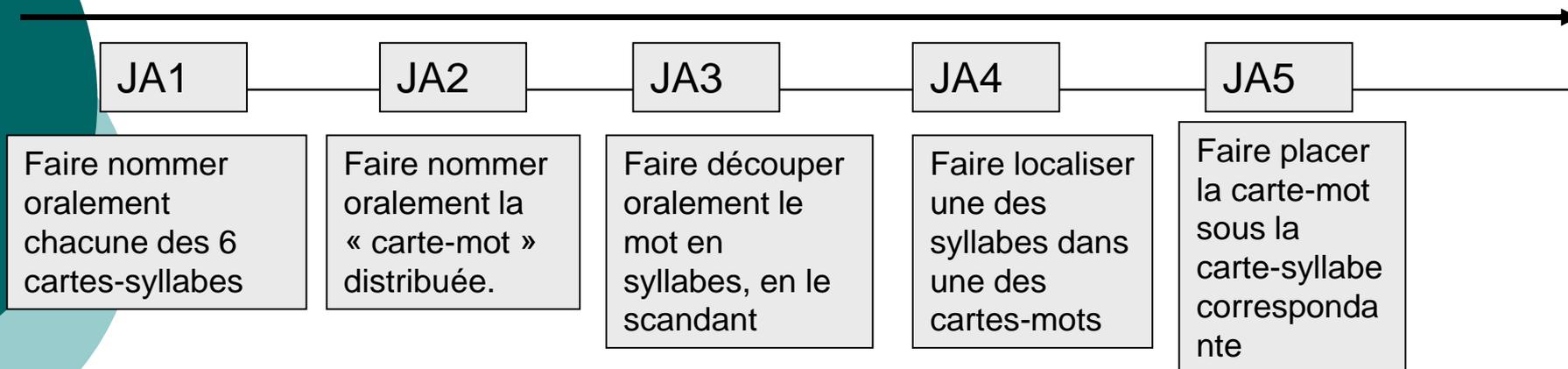
- *Une position surplombante du professeur:*
Une certaine inutilité de la présence de l'AVS.



-  élèves
-  PE2
-  AVS2
-  Manon
-  « cartes-mots »

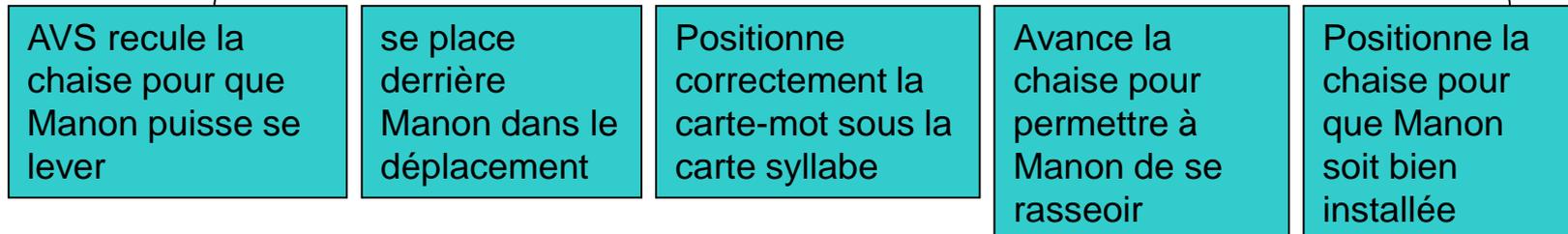
Des territoires dissymétriques

JE: Capacité à repérer les syllabes dans un mot



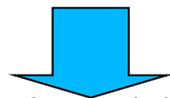
Motif répété par PE2 pour chaque nouvelle « carte-mot »

Motif répété par AVS au moment du JA5 quand c'est le tour de Manon



Actions de P et AVS et leurs effets

- P n'a pas aménagé la situation pour Manon,
- AVS n'a pas de décisions à prendre.



- Se produisent alors des décisions de l'AVS pour « exister ».

Paradoxes entre discours et pratiques

Éléments issus des pratiques

- Aider, c'est une présence permanente de l'AVS auprès de Manon.
- Aider, c'est que l'AVS adapte les aspects matériels de la situation.
- Aider, c'est que l'AVS décharge le P de certaines tâches.

Éléments issus des discours

« **très simple** » : dichotomie enseignement (pédagogique)-accompagnement

Désir de contrôle: P. est « **manager** », « **pilote** »

L'accessibilité de la situation est de la responsabilité de l'AVS

Besoin de la présence de l'AVS pour l'avoir sous la main.

Pas d'accord sur les registres d'intervention du système bicéphale

« Elle a bien vu en quoi Manon avait besoin d'un adulte pour l'aider dans ses gestes moteurs ».

« C'est difficile quand l'AVS prend des décisions »

« on n'a pas de temps de réunion parce que les choses se passent de

« ~~il faut vraiment se~~ **manière simple** » centrer sur ce que je vais te demander »

Un besoin manifeste mais ...

- *une tendance actuelle à la systématisation et un risque en termes de qualité de prise en charge et d'accès à l'autonomie de l'enfant (Blanc, 2011).*
- *se confondent la mise en accessibilité de l'école et les besoins d'aide humaine (CNCPPH, 2010).*

Paroles de l'AVS de Manon

- « *Ce ne sera jamais pareil que l'année dernière quoi. D'abord parce que l'année dernière y'avait un travail d'équipe... idéal, je veux dire on peut pas demander mieux, franchement c'était parfait, en plus on est valorisé sur le poste parce que voilà... On donne crédit à ce qu'on dit, à notre évaluation, y'a vraiment un travail d'équipe quoi, et un respect important et une représentation très positive du rôle d'AVS » (l. 594 à 599).*



Des chiffres qui parlent...

Les prescriptions d'accompagnement des MDPH

Nombre d'heures d'accompagnement notifiées par les MDPH

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	31 mars 2013
Loire Atlantique	5 772	17 613	18 327	19 291
Maine et Loire	2 886	7 169	7 648	8 098
Mayenne	3 510	5 348	6 353	7 136
Sarthe	4 200	7 933	8 823	9 503
Vendée	5 226	6 974	8 218	9 304
Académie	21 594	45 037	49 369	53 332

Page 11

Nombre d'élèves bénéficiant d'une prescription MDPH d'accompagnement individuel

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	31 mars 2013
Loire Atlantique	608	1 839	1 986	2 111
Maine et Loire	301	586	634	689
Mayenne	209	420	460	552
Sarthe	322	563	628	673
Vendée	213	536	638	727
Académie	1 653	3 944	4 346	4752*

* auxquels s'ajoutent 137 élèves bénéficiant d'une prescription d'accompagnement mutualisé



Les auxiliaires de vie scolaire (AVS)

Moyens mobilisés pour l'accompagnement des élèves handicapés

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	2007-2012
AVS-I	331	439	497	104%
AVS-M	0	106	179	
Contrats aidés	496	1300	1424	187%
Potentiel en heures	21 500	45 000	52 000	142%

Page 12

- En 6 ans, les moyens alloués pour l'accompagnement des élèves handicapés ont plus que doublé.
- Les assistants d'éducation AVS assurent la moitié des accompagnements, les personnes en contrat aidé l'autre moitié. Ces derniers interviennent principalement dans les écoles.





Qu'est-ce qui peut expliquer cette
« systématisation » de l'accompagnement?

L'école une institution nourrie par son histoire

Ségrégation

Deux systèmes séparés

L'école ordinaire

Les établissements
spécialisés

1909 Classes de
perfectionnement

Intégration

«L'intégration était
élèves qui, au tern
réparatrice ou rééc
apporter la preuve
d'adaptation au mi
ordinaire » (Benoît

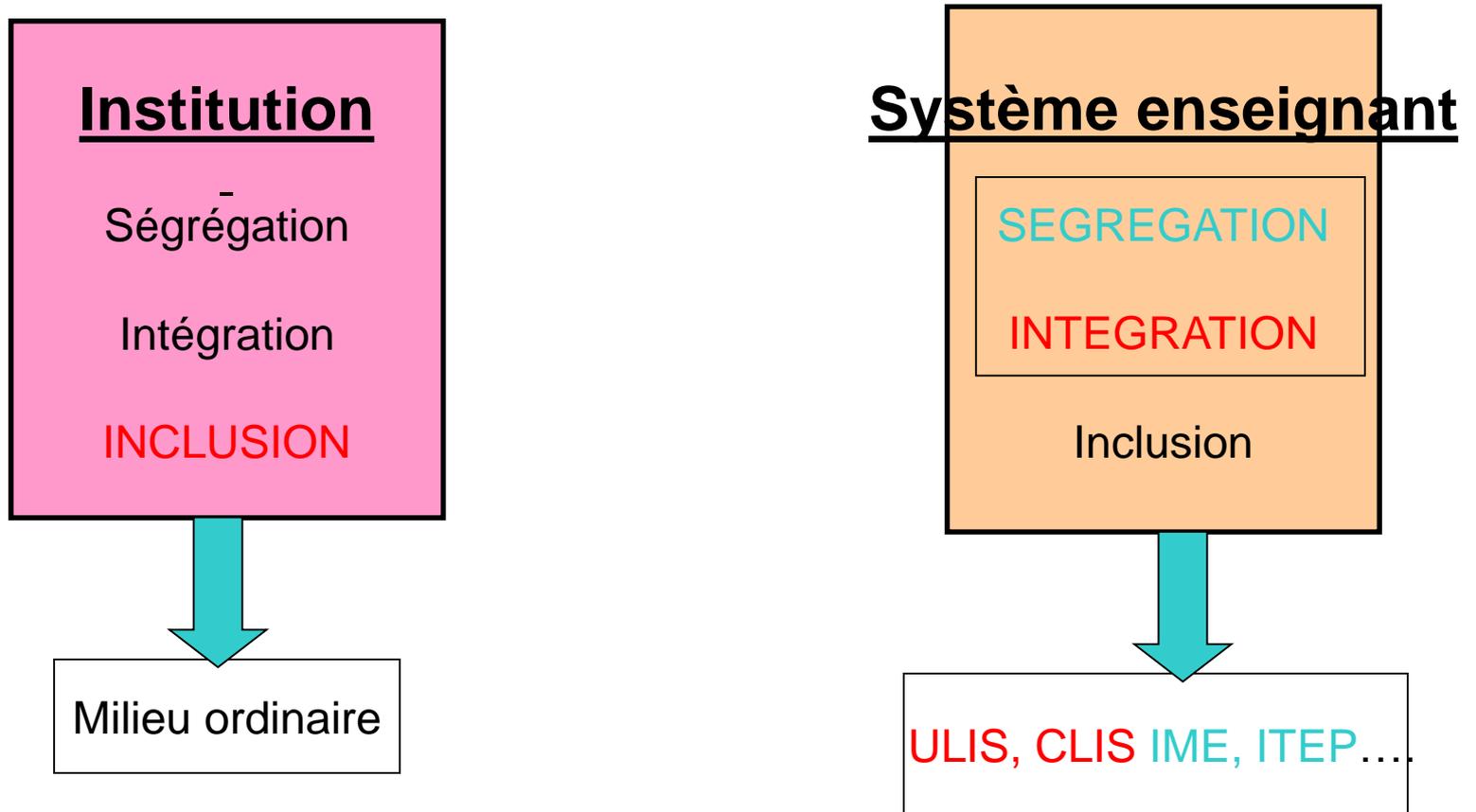
Inclusion

L'inclusion correspond à l'idée
**d'interdiction de toute forme de
discrimination.**

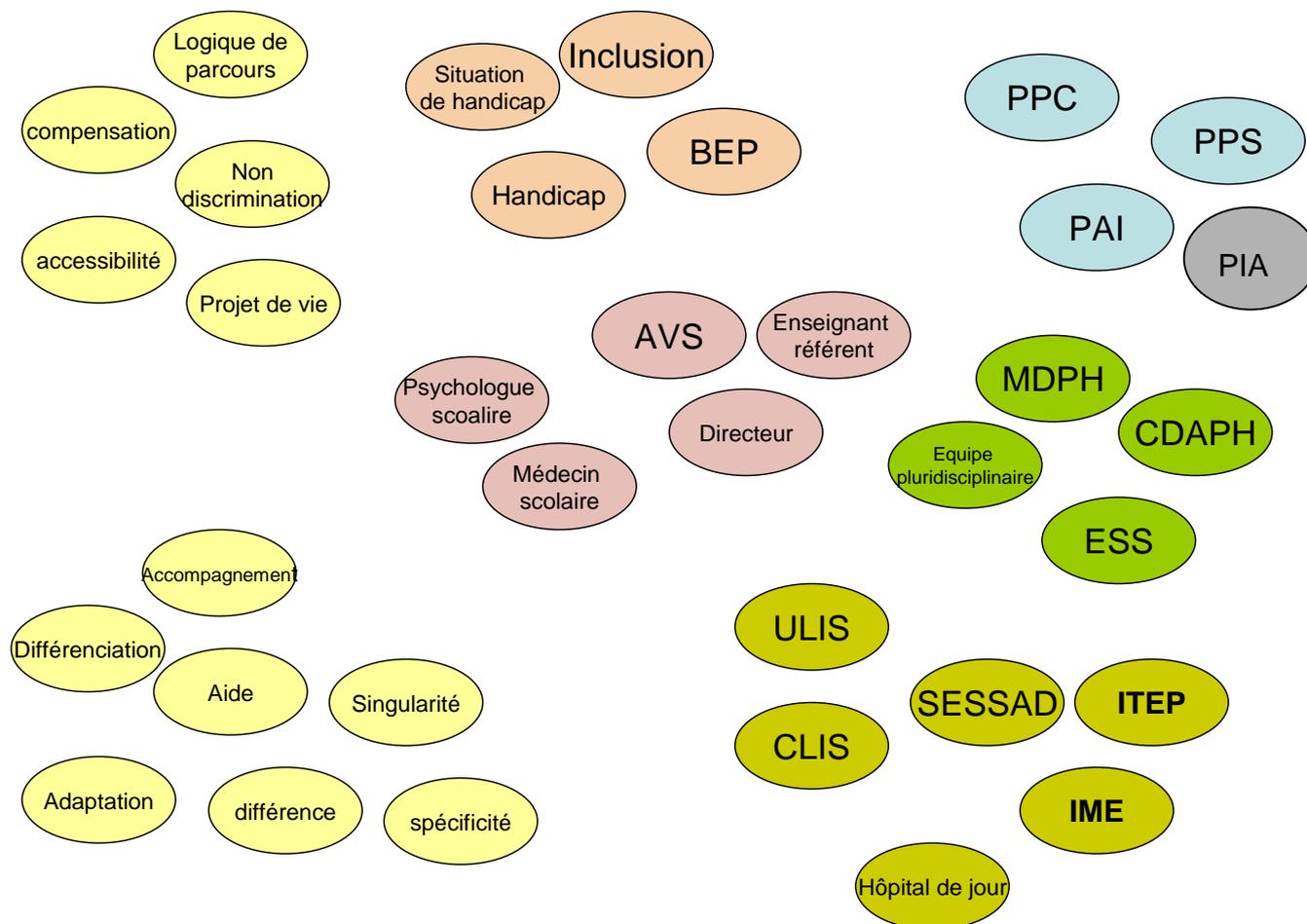
« Dans le cadre général de la
référence aux Droits de l'Homme,
l'éducation inclusive se fonde sur
les principes d'égalité, d'égalité
des chances » (Jamet, 2004).

Une école inclusive correspond
donc à **l'école pour tous** quelque
soit l'origine sociale, les difficultés
d'apprentissage ou le handicap.

Deux logiques en tension



Un paysage complexe?



Une culture française de la séparation?





Une demande institutionnelle d'interdépendance des systèmes enseignant-AVS

Interdépendance des systèmes enseignant-AVS

« L'ajustement des interventions [maître de classe-AVS] doit se faire en fonction d'une appréciation fine de l'autonomie de l'élève et tenir compte de la nature et de l'importance des activités. Il est donc indispensable qu'elles résultent d'une concertation avec chaque enseignant et s'adaptent aux disciplines, aux situations, et aux exercices » (**Circulaire n°2003-093 du 11.6.2003**).

Une attente de Coopération plus que collaboration?

« Une certaine division du travail existe dans toute **collaboration** mais celle-ci est spontanée, basée sur un engagement, un désir de participation libre, alors que dans la **coopération**, elle est demandée et raisonnée » (M-F. Blanquet).

Partage des tâches

Division négociée *a priori* d'une tâche
(partition définie du travail à réaliser)

Des réponses institutionnelles qui bougent

AVSi, AVSco, AVSm

Assistants d'éducation (contrats de droit public d'un an, d'une durée de 6 ans au maximum) ,
Contrats aidés (ou CUI Contrats Uniques d'Insertion, contrats de droit privé d'une durée totale de 2 ans au maximum),...

AVS-M

- L'aide mutualisée est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves **qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue;**
- Les AVS-M seront recrutés **exclusivement par les EPLE en contrat de droit public (AED)** et pas en contrat aidé.

(Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés)



Un dispositif d'inclusion au lycée

Avec des AVS-M

Une convention entre Éducation Nationale et APAJH (depuis 1987)

**Lycée général, technologique
et professionnel + BTS**

1800 élèves

50 élèves en situation de Handicap

-Centre de Scolarité Adapté

-Un coordonnateur CSA temps plein;

-Un plateau technique APAJH (psychologue- 20%-, kinésithérapeute- 100%-, orthophoniste-50%-, orthoptiste-20%-, médecins, ergo, A.S, ...).

-Un pool de 9 AVS-M, encadré par **1 AMP**;

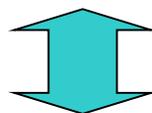
-Secrétariat (1/2 tps)

-2 classes de secondes à 25 élèves;

-Un internat adapté (8 places).

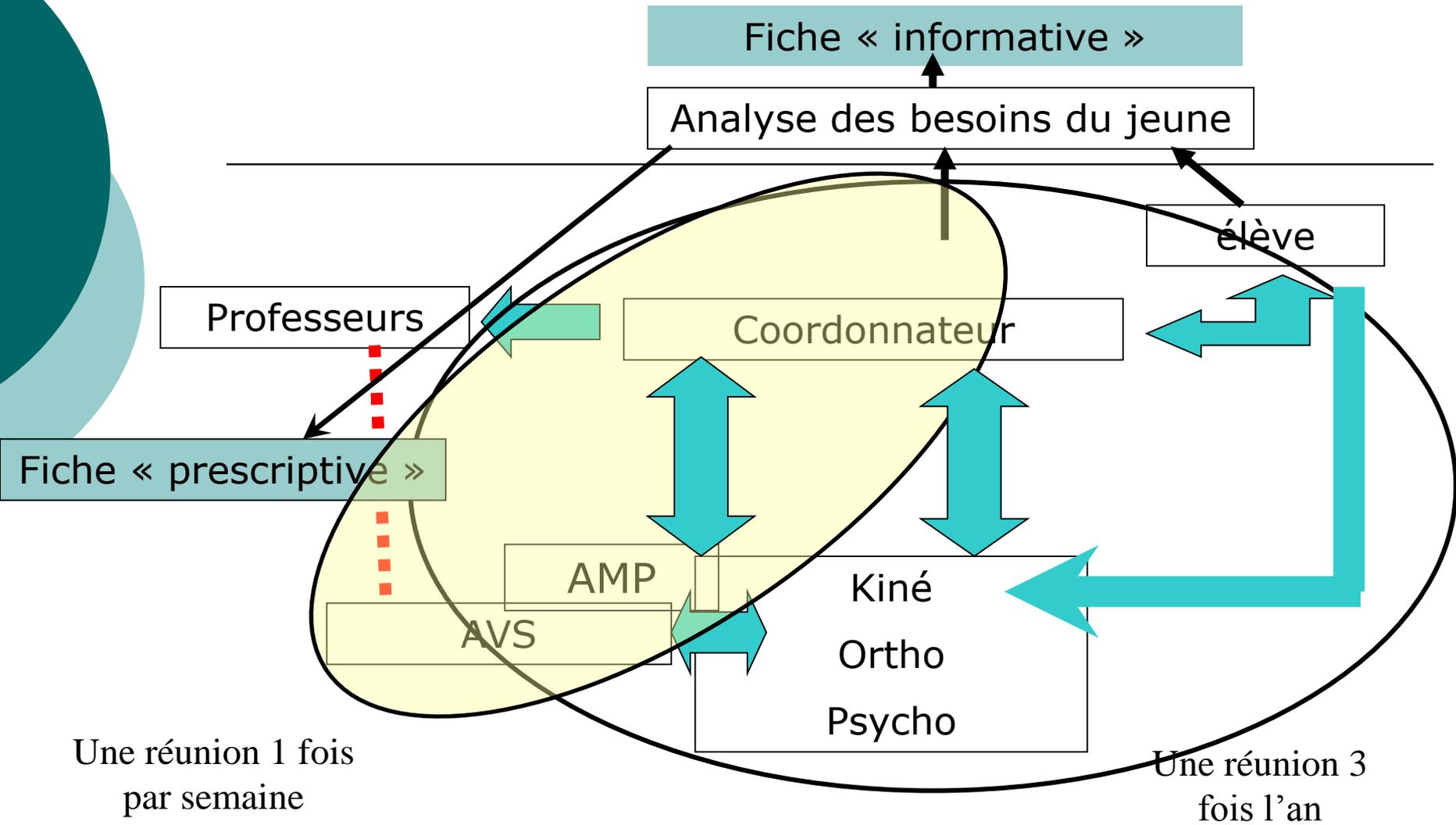
Un pool d'AVS

- 9 AVS-M
- Recrutés selon leur profil universitaire : ils doivent être connaisseurs d'une discipline.
- Chaque AVS accompagne plusieurs élèves plutôt dans sa discipline de prédilection et selon les besoins de l'élève



C'est un élément sur lequel le coordonnateur et l'AMP insistent beaucoup

Ce serait le gage d'une collaboration Prof-AVS



Cette organisation a des conséquences

- Pas de besoin pour les professeurs de connaissances spécifiques sur le handicap (l'AVS est là au besoin);
- Pas de besoin de collaboration avec l'AVS (donc pas de besoin pour les professeurs que l'AVS soit « connaisseur de la discipline);
- AVS a besoin d'être connaisseur de la discipline pour ce qui se passe hors de la classe (devoirs, étude);

Le travail de l'AVS n'a pas de différence énorme qu'il soit à l'école ou au centre aéré.

« L'AVS est là pour mettre un cadre auprès du jeune, l'aider à comprendre un jeu, à comprendre une consigne » (président APAJH).

Déséquilibre de la nature des tâches entre classe et CSA

En classe

Professeur enseigne, opère les adaptations pour les élèves H (agrandissements, ...)



AVS prend des notes et s'occupe de l'installation de l'élève ou des élèves

AVS

Aménagement des examens (tiers temps; surveillance des devoirs)

Etude (aide, soutien)

Aide à la conception de la fiche informative

Tâches subalternes

Observation *in situ*

Nécessité de coordination avec les divers professionnels



Conclusion

Et les préconisations du rapport Komitès?

AJH, accompagnant de vie scolaire, sociale et professionnelle

- Une « professionnalisation des accompagnants dans une **vision globale** qui couvre **tous les espaces de la vie sociale** du jeune et qui assure la **continuité du parcours** des jeunes en situation de handicap à l'École, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle »
- **reconnu par un diplôme**
- mais pas **de « nouveau » métier**
- un diplôme AJH de niveau V ou IV.
- salarié *via* un CDI par un GIP.

Plusieurs tâches

Circulaire n°2003-093 du 11.6.2003

Aide à l'**installation matérielle** de l'élève ;

- Aide **pratique, rapide et discrète** permettant à l'élève de trouver la disponibilité maximale pour sa participation aux activités de la classe ;
- Aide **aux tâches scolaires** lorsque l'élève handicapé rencontre des difficultés pour réaliser, dans des conditions habituelles d'efficacité et de rapidité, les tâches demandées par les situations d'apprentissage ;
- Optimiser l'**autonomie** de l'élève dans les apprentissages ;
- Faciliter la **participation** de l'élève aux activités collectives et aux relations interindividuelles.

Missions de l'AJH

- **Accompagnement du jeune en situation de handicap aussi longtemps que nécessaire que le jeune le souhaite :**
 - dans sa vie quotidienne**
 - veiller aux conditions de sécurité et de confort ;
 - aider le jeune pour les actes essentiels de la vie ;
 - faciliter les déplacements du jeune dans ses différents lieux de vie et l'accompagner dans son parcours médical et paramédical.
 - dans l'accès aux apprentissages** dans le milieu éducatif scolaire, péri et extra scolaire
 - dans les activités de la vie sociale et relationnelle**
 - dans la mise en oeuvre et le suivi du PPC** en liaison avec la famille et les professionnels concernés
 - au moment de son insertion dans le monde du travail**, qu'il s'agisse de stage, d'apprentissage ou d'insertion professionnelle. (p.36)

AVS et système d'enseignement et d'apprentissage

- L'AVS est aux prises avec les contraintes spécifiques de ce système didactique :
- il y accompagne un élève placé dans une relation centrée sur le savoir;
- la transmission de ce savoir oriente l'action conjointe P-AVS-élève;
- L'AVS tient une position dans l'institution didactique, mais il y prend aussi nécessairement position.



- Un système bicéphale dissymétrique (Toullec-Théry & Nédélec-Trohel, 2008).

Professeur = système didactique principal

AVS = système didactique auxiliaire

Et les SESSAD dans tout ça? Une extension de leur rôle?

Les associations représentantes des personnes handicapées et de leurs familles, gestionnaires de SESSAD, pourraient constituer un des cadres d'emploi des accompagnants de jeunes en situation de handicap.

- Une collaboration entre le médico-social et l'éducation nationale.
- Une interactions entre les différents intervenants sur un même territoire.
- Un développement des dispositifs globaux *via* des plateformes ou plateaux techniques
- Un travail en transversalité et la pluridisciplinarité

Bibliographie

- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2006). Accompagnement et intégration scolaire. Politiques, pratiques et acteurs, *Contraste*, n°24.
- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2011). Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés. *Revue Française de Pédagogie*, n°174
- Nédélec-Trohel, I. & Toullec-Théry, M. (2010). Interactions entre un professeur, un AVS et un élève handicapé en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS). *Carrefours de l'Education*, 29, 161-180.
- Toullec-Théry, M. (2013). *Scolarisation de trois élèves autistes à l'école primaire : positionnements des enseignants et des AVS. La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 60, 129-143.
- Toullec-Théry, M. (2013). Mises en œuvre parfois paradoxales dans l'action conjointe enseignant-AVS-élève handicapé. Deux études de cas à l'école primaire. In T. Assude et J.-M. Pérez (Eds.) *Pratiques inclusives et savoirs scolaires*. (p. 125-142). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Toullec-Théry, M. & Brissiaud, M. (2012). *Scolarisation d'un élève en situation de handicap : le cas d'un accompagnement délicat effectué par un auxiliaire de vie scolaire (AVS). La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 57, 139-154.
- Toullec-Théry, M. (2012). *Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, Notes du CREN n°10. <http://www.cren-nantes.net/IMG/pdf/NotesduCRENno10.pdf>*
- Toullec-Théry, M. (2012). *L'AVS, un moyen de compensation des conséquences du handicap ou d'accessibilité des situations d'apprentissage ? Eduquer-Former*, 44, 43-69. <http://eduquer-former.icp.fr/ojs/index.php/ef/article/view/22/18>
- Toullec-Théry M., Nédélec-Trohel I. (2010). Ecole et inclusion : prendre en compte les besoins spécifiques, une question d'organisation ? *Recherche et formation*, 64, 123-138.
- Toullec-Théry M. & Nédélec-Trohel I. (2009). *Tentative de modélisation de l'organisation du fonctionnement de trois binômes AVS/professeur. La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 129-138.
- Toullec-Théry, M., Dujardin, D., Nédélec-Trohel, I., Ferré, F-M & Hanry, L. (2009). *Professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire : un projet partenarial en Ille et Vilaine. La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 117-128.
- Toullec-Théry, M. & Nédélec-Trohel, I. (2008). *Scolarisation des élèves en situation de handicap, études de pratiques entre professeurs et auxiliaires de vie scolaire (AVS). Alter European Journal of Disability Research*, 2, 337-358.
- <http://www.ccb-formation.fr/respect2/respect2.org/avs.htm>
- <http://bourdonnieres.paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissement/le-centre-de-scolarite-adaptee/>